



Le recensement de la population à Terrasson aura lieu durant un mois, du jeudi 17 janvier au 16 février 2019. La Ville est chargée de mettre en place l'opération. Bernard Beaudry, adjoint au maire, est le coordonnateur communal, secondé par Marie-Claire Lajoinie et Brigitte Maradène, employées municipales. Ils managent l'équipe de 13 agents recenseurs et deux suppléants. La commune a été divisée en 16 districts. La municipalité s'assure du bon déroulement de la collecte et prend en charge la saisie informatique des différentes données.

Les agents viennent de suivre deux demi-journées de formation, dispensées par le superviseur de l'Insee, Mme Célérier. Dès le 17 janvier, les agents parcourront le territoire communal et se présenteront au domicile des Terrassonnais. Ils seront munis d'une carte tricolore qui leur a été remise lors de la formation.

Le maire, Pierre Delmon, est venu les saluer et leur a rappelé l'importance du recensement qui détermine la population officielle de la commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes. Par ailleurs, la connaissance précise du nombre d'administrés permet aussi de répondre aux besoins précis en matière d'équipements collectifs.

Lors de leur visite chez les Terrassonnais, les agents recenseurs remettront différents documents à remplir qu'ils viendront récupérer : une feuille de logement et des bulletins individuels, autant qu'il y a de personnes vivant dans leur foyer, et quel que soit leur âge. Ils expliqueront aussi comment faire les démarches par internet. « Merci de leur réserver le meilleur accueil » souligne Bernard Beaudry.